

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts de France en date du 21 juin 2018, approuvant la cession d'une parcelle de 6017 m² sur le parc industriel de la Baie de Somme sur la commune d'Abbeville afin de construire un immeuble de 1490 m² au prix de cession de 168 476 € HT/HD (cent soixante-huit mille quatre cent soixante-seize euros) au profit de la société PRIEZ-FLAMENT,
- Vu la promesse de vente signée le 14 novembre 2018 avec la SCI SADEZ que s'est substitué la société PRIEZ FLAMENT, dont les conditions suspensives sont réalisées, et la réitération en cours de préparation,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur François LAVALLEE**, Président de la CCI Littoral Hauts de France et 1^{er} Vice-Président de la CCI de région Hauts de France, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Thierry LEMAUFF**, Directeur Agence, à l'effet de signer l'acte de réitération de la vente dudit terrain, au prix convenu et plus généralement tous actes nécessaires à ladite réitération.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 21 Février 2019



Philippe HOURDAIN
Président